



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION  
N° 2024-12-DEL-304

OBJET :  
URBANISME – PROJET  
D'AVENANT AU BAIL A  
CONSTRUCTION  
CONSENTI A LA  
SOCIETE IMMOBILIERE  
3F POUR UNE  
OPERATION  
DENOMMEE LES  
REGATES

RAPPORTEUR :  
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 30

Le 18 décembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mardi 10 décembre 2024

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Madame Catherine EVANO, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Pascal GILLES

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KERIGNARD à Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN, Madame Anne LAPORTE à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) : Monsieur Fabien TANTI, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Valérie LENORMAND,

ABSENT(S) : Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Monsieur Marc FONTAINE,

**OBJET : OBJET : URBANISME – PROJET D’AVENANT AU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L’OPERATION LES REGATES**

VU le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

VU le Code de la construction et de l’habitation,

VU le projet d’acte d’avenant au bail à construction établi par Maître Pierre MOLINIE, notaire à PARIS (75008),

VU l’avis rendu par la Commission « aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 27 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que la Ville de TRIEL SUR SEINE est propriétaire de parcelles sises à TRIEL SUR SEINE (78510) 33 rue Paul Doumer, dépendant de son domaine privé, cadastrées section AX numéro 744 et 745 lieudit « RUE PAUL DOUMER » pour une contenance de quatre-vingt-sept ares vingt centiares (87a 20ca),

**CONSIDERANT** que la société dénommée IMMOBILIERE 3F est preneur à bail à construction et propriétaire des constructions édifiées sur lesdites parcelles

**CONSIDERANT** que le Bail à construction a notamment été conclu aux conditions suivantes :

- Moyennant le paiement par le Preneur au Bailleur d’un loyer de DIX (10) FRANCS soit UN EUROS CINQUANTE payable annuellement et d’avance entre les mains de Monsieur le Trésorier Payeur Général par virement,
- pour une durée de 65 années à compter du 15 novembre 1967, soit jusqu’au 15 novembre 2032,

**CONSIDERANT** que la Société IMMOBILIERE 3F projette la réhabilitation des ouvrages objet du bail à construction nécessitant la conclusion d’un avenant au bail afin de proroger la durée du bail à construction. Ainsi, la durée du bail à construction qui, aux termes de l’acte du 23 décembre 1992, devait se terminer le 15 novembre 2032, est prorogé jusqu’au 14 novembre 2066,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à l’unanimité,

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D’AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce bail à construction.

**ARTICLE 2 : DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire et ses adjoints pour l’exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Cédric AOUN

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*